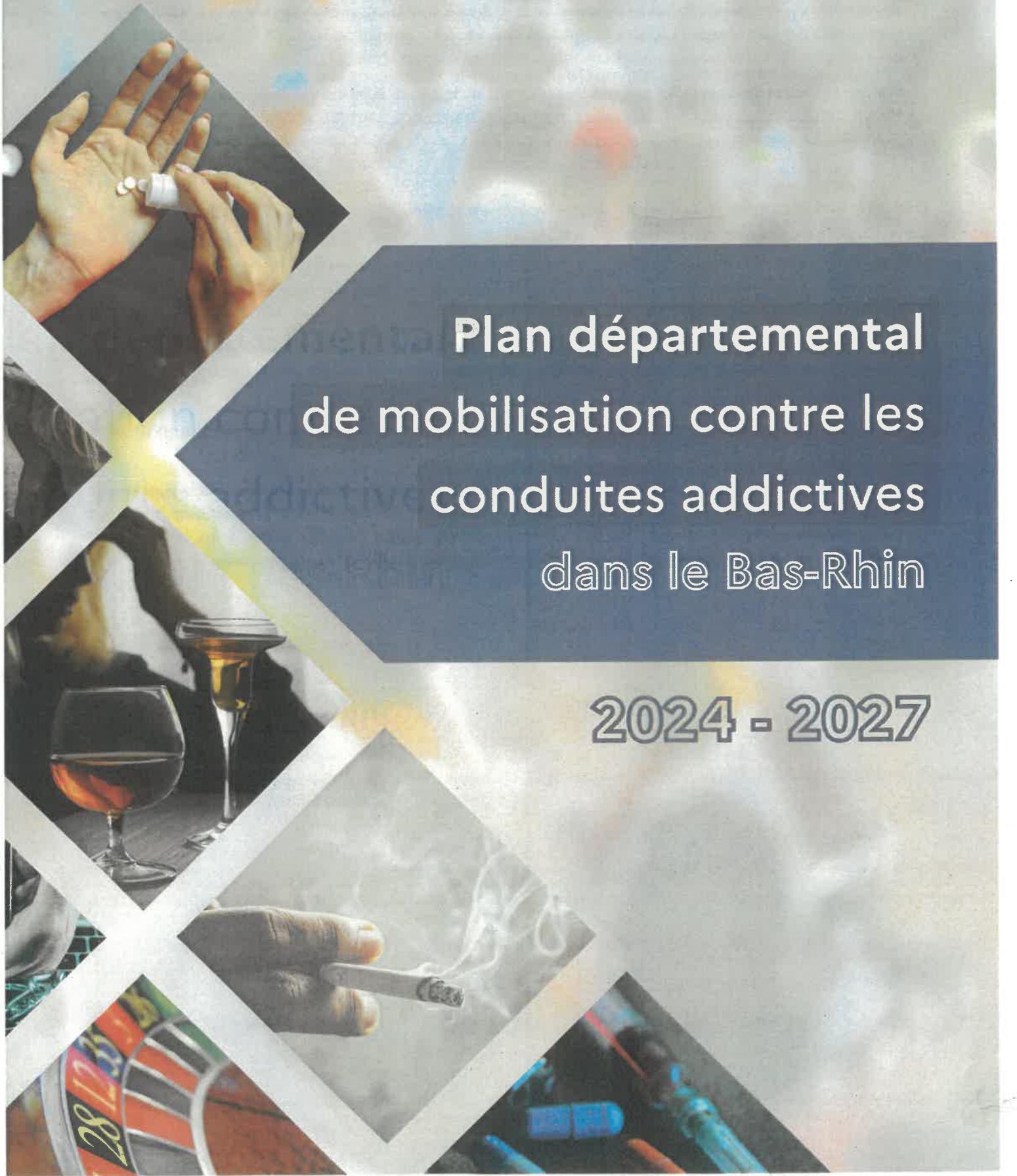




**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Plan départemental de mobilisation contre les conduites addictives dans le Bas-Rhin

**2024 - 2027**

Alcool, tabac, stupéfiants, jeux d'argent et de hasard sont à divers titres présents dans la vie de nombreux français et le département du Bas-Rhin n'est pas épargné.

Les risques et les dommages liés à ces substances sont clairement établis. En effet, dans le département, près de 60 % des jeunes ont expérimenté des substances psychoactives et certains s'installent dans un usage régulier : ils sont 34 % à en consommer au moins 1 fois par semaine et pour près de 15 % d'entre eux, cette consommation est quotidienne.

Premières causes de mortalité prématurée, l'alcool et le tabac sont les deux premiers facteurs de risque de cancer ; l'alcool est largement impliqué notamment dans les violences intrafamiliales et sexuelles. La consommation de stupéfiants, outre ses effets sur la santé, entretient les trafics et diverses activités criminelles qui eux-mêmes alimentent la demande de produits et engendrent insécurité et violence.

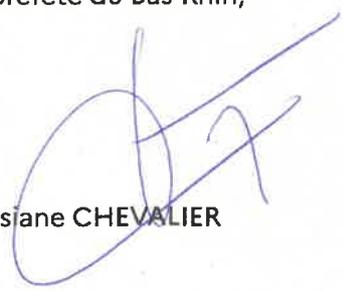
En pleine croissance, les jeux d'argent et de hasard, en particulier en raison du développement des paris sportifs et des jeux de loterie, peuvent générer des pratiques à risques, voire des addictions. Bien que ça leur soit interdit 34,8 % des mineurs s'adonne à ces pratiques. Quant à l'usage problématique de jeux vidéo, il concerne un élève sur huit, dès lors qu'il joue au moins une fois par semaine.

La stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives vise à briser ces tendances afin que les nouvelles générations soient de moins en moins exposées aux risques de conduites addictives.

Sa bonne mise en œuvre implique donc que les orientations nationales se déclinent au plus près des territoires et du contexte local.

Le plan départemental de mobilisation contre les conduites addictives dans le Bas-Rhin a ainsi pour objectif de fixer les axes prioritaires à mettre en œuvre au regard des orientations du plan gouvernemental et des réalités du département, travail rendu possible grâce à un partenariat institutionnel fort, et s'appuyant sur les axes identifiés par la feuille de route régionale.

La préfète du Bas-Rhin,



Josiane CHEVALIER

## Sommaire

<b>Diagnostic des conduites addictives dans le Bas-Rhin.....</b>	<b>5</b>
<b>Plan départemental pour le Bas-Rhin 2024-2028.....</b>	<b>9</b>
<b>Axe 1 – Informer, former et communiquer pour éclairer (professionnels et grand public).....</b>	<b>9</b>
Objectif 1 – Réaliser des actions de communication grand public.....	9
<i>Action 1 – Mise à jour de la page internet de la préfecture et de l'ARS.....</i>	<i>9</i>
<i>Action 2 – Publication d'informations via les réseaux sociaux.....</i>	<i>10</i>
Objectif 2 – Former et sensibiliser.....	10
<i>Action 1 – Accompagner et valoriser les employeurs avec le dispositif ESPER.....</i>	<i>10</i>
<i>Action 2 – Soutenir les formations et les actions de sensibilisation.....</i>	<i>11</i>
Objectif 3 – Améliorer la connaissance et la lisibilité des dispositifs mis en place dans le département.....	11
<i>Action 1 – transmettre la liste des actions de lutte contre les conduites addictives au CIRDD. 11</i>	<i>11</i>
<i>Action 2 – Tenir un comité des co-financeurs afin d'instruire collectivement les dossiers déposés dans le cadre des différents appels à projet de lutte contre les conduites addictives</i>	<i>12</i>
<b>Axe 2 – Protéger et prévenir les conduites addictives chez les jeunes.....</b>	<b>13</b>
Objectif 1 – Développer les actions en direction des jeunes.....	14
<i>Action 1 – Action de sécurité routière.....</i>	<i>14</i>
<i>Action 2 – Développer des actions de prévention.....</i>	<i>14</i>
Objectif 2 – Sensibiliser et soutenir les parents.....	15
<i>Action 1 – Prévenir les troubles liés à l'alcoolisation fœtale.....</i>	<i>15</i>
<i>Action 2 – Soutenir les actions de prévention aux usages excessifs des écrans.....</i>	<i>15</i>
Objectif 3 – Coordonner des interventions en milieu scolaire.....	16
<i>Action 1 – Soutenir les actions de prévention des consommations de produits psychoactifs et développer les CPS.....</i>	<i>16</i>
<i>Action 2 – Soutenir les actions de soutien à la parentalité et à la famille.....</i>	<i>16</i>
<b>Axe 3 – Prévenir et réduire les risques en milieu festif et lors des grands évènements.....</b>	<b>17</b>
Objectif 1 – Accompagner l'organisation des temps festifs étudiants (informer les étudiants, accompagner l'organisation.....)	17
<i>Action 1 – Travailler en coordination avec le binôme de médiateurs rassemblements festifs et participer aux temps de concertation organisés localement.....</i>	<i>18</i>
<i>Action 2 – Développement des dispositifs suivis par la DDT dans le cadre du PDASR, notamment SAMFEST, en lien avec la lutte contre les addictions.....</i>	<i>18</i>
Objectif 2 – Développer les bonnes pratiques dans un objectif de réduction des risques.....	18
<i>Action 1 – Aller à la rencontre des jeunes sur les temps festifs.....</i>	<i>18</i>
<i>Action 2 – Veiller aux enjeux liés à la vente et à la consommation d'alcool ainsi qu'à la publicité pour les boissons alcoolisées, à l'occasion de la préparation des évènements sportifs</i>	<i>19</i>
Objectif 3 – Sécuriser les évènements festifs étudiants.....	19
<i>Action 1 – Charte de prévention.....</i>	<i>19</i>
<i>Action 2 – Déploiement du dispositif des étudiants relais santé et étudiants relais addictions</i>	<i>20</i>
<b>Axe 4 – Renforcer les actions en direction des publics vulnérables.....</b>	<b>20</b>
(personnes placées sous main de justice, sans domiciles fixes, femmes enceintes en situation de vulnérabilité).....	20
Objectif 1 – Améliorer la couverture sanitaire pour accompagner les publics vulnérables.....	21
<i>Action 1 – Sensibiliser les personnes âgées.....</i>	<i>21</i>
<i>Action 2 – Adapter la prévention et le repérage des publics isolés.....</i>	<i>22</i>
Objectif 2 – Accompagnement socio-judiciaire.....	22

<i>Action 1 – Expérimenter les actions de justice résolutive de problème.....</i>	<i>22</i>
<i>Action 2 – Diminuer le risque de récidive.....</i>	<i>23</i>
Objectif 3 – Soutenir l’insertion socio-professionnelle.....	23
<i>Action 1 – Programme d’aide à l’insertion et de prévention des addictions.....</i>	<i>23</i>
<i>Action 2 – Soutenir l’action des CSAPA et CAARUD et améliorer le parcours des personnes en situation d’addictions.....</i>	<i>24</i>
<b>Axe 5 – Réduire l’exposition aux produits.....</b>	<b>26</b>
Objectif 1 – Lieux « sans » Espace sans tabac, moments festifs softs, buvette sans alcool.....	26
<i>Action 1 – Clubs sportifs sans tabac et sans alcool.....</i>	<i>26</i>
<i>Action 2 – Mobiliser les collectivités pour la mise en œuvre de « lieux sans ».....</i>	<i>27</i>
Objectif 2 – Assurer le respect de la réglementation par les professionnels Débits de boissons, tabac (interdits protecteurs).....	27
<i>Action 1 – Réaliser des contrôles par les forces de l’ordre permettant de relever les infractions à cette disposition législative.....</i>	<i>27</i>
<i>Action 2 – Interdits protecteurs.....</i>	<i>28</i>
Objectif 3 – Renforcer la lutte contre les trafics de tabac et de stupéfiants, dont les contrôles aux frontières.....	28
<i>Action 1 – Poursuivre les contrôles et la répression des trafics de tabac et de stupéfiants au travers d’actions coordonnées inter-départementales.....</i>	<i>28</i>
<i>Action 2 – Assurer une veille suite à la légalisation du cannabis dans l’Union européenne, et plus particulièrement en Allemagne et au Luxembourg.....</i>	<i>29</i>

## Diagnostic des conduites addictives dans le Bas-Rhin

Les drogues et les conduites addictives représentent des enjeux de santé et de sécurité publique majeurs, qu'il s'agisse de prévenir les dommages sanitaires et sociaux ou de lutter contre les trafics.

### Les addictions dans le Bas-Rhin

Le Bas-Rhin est un département urbain avec une densité de population beaucoup plus importante qu'en Grand-Est et un indice de vieillissement de 78,7 contre 86,2 pour la région Grand Est. Le taux de pauvreté à 13,2 % y est plus faible que dans le Grand-Est à 14,7 % en 2019.

Le taux de patients traités pour au moins un trouble addictif est 547 pour 100 000 habitants dans le Bas-Rhin et est similaire à celui observé en Grand-Est.

La prise en charge d'une personne ayant des troubles addictifs repose généralement sur l'association d'un traitement médicamenteux, d'un suivi psychologique individuel et collectif et d'un accompagnement social.

Dans le cadre des statistiques présentées ici, seules les personnes ayant un séjour hospitalier ou une prise en charge à 100 % pour un trouble addictif sont repérées, ce qui correspond à une petite partie de l'ensemble des personnes ayant un trouble addictif.

Un patient peut en revanche être traité pour plusieurs substances (polyconsommation). Ceci explique la différence entre le nombre total de patients traités pour au moins un trouble addictif et la somme de patients traités pour troubles addictifs liés à chaque produit.

### Alcool

Malgré une diminution régulière du volume d'alcool consommé depuis 50 ans, la consommation de boissons alcoolisées reste profondément ancrée dans les pratiques culturelles françaises. Pourtant, la consommation d'alcool a des conséquences sociales et sanitaires majeures.

L'alcool est le produit engendrant le plus de prises en charge pour des troubles addictifs avec 4129 patients hospitalisés dans le Bas-Rhin, contre 174 patients hospitalisés pour usage d'une autre substance (tabac, cannabis...) et représente la première substance psychoactive expérimentée à l'adolescence. La période au lycée devient un moment d'installation et d'intensification des pratiques.

Part moyenne dans la mortalité des personnes tuées dans un accident avec un conducteur alcoolisé en 2013-2017 et 2017-2021 :

	2013-2017	2017-2021
<b>Bas-Rhin</b>	28 %	17 %
<b>Grand Est</b>	26 %	30 %
<b>France métrop.</b>	29 %	27 %

Source : Observatoire national interministériel de la sécurité routière

En 2017, dans le département du Bas-Rhin, le taux de passage aux urgences en lien direct avec l'alcool était plus de 10 % inférieur au taux régional.

## **Tabac**

Le tabac est la première cause évitable de mortalité en France et la lutte contre le tabagisme est une priorité de santé publique.

Avant 17 ans, l'expérimentation de la cigarette débute au collège avec une augmentation continue entre la 6<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> et se généralise au lycée, en atteignant 60,1 % d'initiés en terminale.

À 17 ans, 1 jeune sur 3 déclarait avoir consommé du tabac, avec une légère prédominance masculine. L'usage quotidien a fortement diminué.

En 2021, 31,9 % des personnes majeures déclaraient fumer et un quart fumer au quotidien. Une hausse du tabagisme quotidien est observée entre 2019 et 2021 parmi les femmes et les personnes n'ayant aucun diplôme ou un diplôme inférieur au baccalauréat. Le tabagisme quotidien reste nettement plus élevé parmi les personnes au chômage que parmi les actifs occupés.

En 2019, 2646 patients ont été traités pour un trouble addictif lié au tabac, dans le Bas-Rhin : dont 82 âgés de 15 à 29 ans et 778 de 65 ans et plus. Le département a un taux standardisé de 208 pour 100 000 habitants statistiquement plus élevé qu'en région.

Le nombre de décès annuels liés au tabac sur la période 2015-2017 est de 1515. Le taux standardisé de 122,3 pour 100 000 habitants statistiquement plus faible qu'en région, est en diminution de - 8 % par rapport à la période 2012-2014.

## **Les drogues illicites**

### **Le cannabis**

Les consommations de substances illicites sont dominées par le cannabis, troisième substance psychoactive la plus consommée après le tabac et l'alcool, malgré son usage interdit.

Un usage régulier ou intensif peut altérer les capacités de mémorisation et d'apprentissage, conduire à un désintérêt pour les activités habituelles, à une fatigue physique et intellectuelle, à des difficultés de concentration et à une humeur dépressive.

Les consommateurs de cannabis représentent la plupart des consultants accueillis dans les « consultations jeunes consommateurs » (CJC). En effet, 930 jeunes sont suivis au sein des 19 sites de CJC du Bas-Rhin, principalement pour une prise en charge liée au cannabis.

Depuis 2015, le taux standardisé a significativement augmenté de + 52,2 %. En 2019 dans le Bas-Rhin, 411 patients ont été traités pour un trouble addictif lié au cannabis, dont 126 patients de 15-29 ans et moins de 10 chez le 65 ans et plus. Un taux standardisé de 35 pour 100 000 habitants similaire au Grand Est (36 pour 100 000 habitant). À l'échelle des EPCI, seule l'Eurométropole de Strasbourg a un taux standardisé supérieur à la région de 48 pour 100 000 habitants, avec un effectif de 268 patients traités.

En 2021, 47,3 % des adultes majeurs déclarent avoir déjà consommé du cannabis au cours de leur vie. Si la consommation actuelle diminue avec l'âge, le profil des consommateurs se diversifie, intégrant désormais davantage de quadragénaires.

Avec une loi adoptée en décembre 2021, Malte est officiellement devenue le premier pays européen à légaliser la consommation récréative de cannabis.

Depuis le 21 juillet 2023, le Luxembourg a suivi la voie en autorisant les habitants à faire pousser leurs propres plants de cannabis pour un usage récréatif

Le gouvernement allemand a approuvé des projets visant à légaliser la possession de 25 g de cannabis pour usage personnel et la culture de trois plants au maximum. Cette législation doit encore être votée par les législateurs du Bundestag, mais pourrait entrer en vigueur au premier trimestre 2024.

Cette légalisation du cannabis récréatif risque d'impacter le département compte tenu du caractère transfrontalier de la zone urbaine Strasbourg. Au-delà de situation « habituelle » de contournement de la loi (comme aujourd'hui pour les personnes qui consomment du cannabis en France), l'évolution de la consommation chez les français devra être suivie.

### Les autres substances

Les autres substances désignent toutes les substances psycho-actives (hormis celles liées à l'utilisation de l'alcool, du tabac et du cannabis), tel que l'héroïne, la cocaïne, différents opioïdes.

Il est constaté une nette hausse de la part des 18-64 ans ayant expérimenté la cocaïne et une légère progression de l'usage dans l'année sur cette tranche d'âge entre 2014 et 2017, touchant depuis quelques années l'ensemble des strates de la société.

Il est constaté un détournement des traitements de substitutions aux opiacés tels que le Subutex et la Méthadone. D'autres médicaments sont consommés de façon détournée sur le territoire, par exemple la consommation de Lyrica, un antiépileptique.

Dans le Bas-Rhin, 174 patients ont été hospitalisés en 2021, pour un usage de drogue illicite, dont 50 âgés de 15-29 ans et moins de 10 chez les 65 ans et plus. Un taux standardisé de 16 pour 100 000 habitants, statistiquement proche de celui du Grand Est (18 pour 100 000 habitants) et plus élevé que sur le reste du territoire. Depuis 2016, ce taux est en augmentation de + de 29,4 %.

Pour la période 2015-2017, 25 décès annuels par surdose ont été comptabilisés dans le Bas-Rhin soit 2,3 pour 100 000 habitants, proche de celui du Grand Est qui est 2,5 pour 100 000 habitants. Ce taux est statistiquement plus élevé de la France métropolitaine, qui est de 1,5.

### Interpellation pour usage de stupéfiants en 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2017-2021
<b>Bas-Rhin</b>	2 201	1 978	1 694	1 273	1 660	-24,6 %
<b>Grand Est</b>	13 380	12 350	11 557	9 673	11 927	-10,9 %
<b>France métrop.</b>	174 368	171 973	163 395	146 100	204 227	17,1 %

Source : Etat 4001, exploitation ORS Grand Est

### Addiction sans produit (jeux de hasard, écran...)

Certaines activités comme les jeux d'argent et de hasard ou les jeux vidéo sont susceptibles de générer des problèmes de dépendances semblables à la consommation de substances psychoactives. Les jeux vidéos semblent surtout poser des problèmes aux adolescents, majoritairement les garçons, lorsqu'ils jouent seuls ou sur internet

Des travaux ont démontré que l'exposition quotidienne aux écrans peut entraîner des troubles psychologiques et sociaux, comme une augmentation du stress et de l'agressivité, des symptômes

dépressifs et/ou anxieux, des conflits interpersonnels, un isolement social, une dégradation des résultats scolaires.<sup>1</sup>

La problématique spécifique d'addictions sans produit, ou encore appeler addiction comportementale, avec une souffrance du patient souhaitant et ne pouvant cesser son comportement et qui nécessite un accompagnement par des professionnels de santé notamment dans le cadre d'une offre hospitalière et médico-sociale qui est déployée avec certains services parfois plus spécialisés. Les jeux vidéo et la consommation de pornographie peuvent être l'objet d'une telle addiction.

---

<sup>1</sup> <https://www.maad-digital.fr/dossiers/les-troubles-lies-lusage-excessif-du-numerique>

## Plan départemental pour le Bas-Rhin 2024-2028

### Axe 1 – Informer, former et communiquer pour éclairer (professionnels et grand public)

Face aux nombreuses fausses idées qui circulent aujourd’hui, particulièrement sur Internet et les réseaux sociaux, auprès des jeunes sur les usages de tabac, d’alcool, de drogues, il est urgent d’informer et de sensibiliser sur la réalité des addictions. Des informations sur les substances psychoactives basées sur des données scientifiques solides doivent être communiquées largement à la population.

Depuis 2016, la science des addictions est rendue accessible sur le site de MAAD digital, soutenu par la MILDECA, l’INSERM et le Ministère de l’Éducation nationale. On y retrouve des contenus plurimédias accessibles sur tous les supports utilisés par les jeunes.

Depuis 2018, l’application Chatbot Maad digital permet de répondre directement aux questions des jeunes sur l’impact des drogues sur le cerveau.

Dans le but d’élargir au maximum cette diffusion d’informations, différents publics doivent être visés. Le grand public, notamment les jeunes qui constituent un public cible prioritaire, doit être approché avec des actions d’aller vers, des campagnes de communication sur les réseaux sociaux ou encore des interventions en milieu scolaire.

Le milieu du travail constitue un facteur d’intégration et de protection des travailleurs face aux risques d’addiction mais peut également aggraver voire déclencher des conduites addictives. Le milieu professionnel doit donc être une cible afin de former et sensibiliser le personnel. Le dispositif ESPER<sup>2</sup> répond à la nécessité de briser les tabous et de mobiliser tous les acteurs du milieu professionnel pour la prévention des conduites addictives.

Enfin, la connaissance et la lisibilité des initiatives pour la prévention des addictions et les conduites à risques sur le territoire constituent un préalable pour la mise en place d’une politique cohérente, concertée et efficiente par l’ensemble des acteurs publics et privés. Le CIRDD Alsace a créé une cartographie à base de données numériques ayant pour objectif de répertorier l’ensemble des actions de prévention des addictions et des conduites à risques.

### Objectif 1 – Réaliser des actions de communication grand public

#### Action 1 – Mise à jour de la page internet de la préfecture et de l’ARS

Pilote	Préfecture, ARS
Actions à mener	mises à jours de la page internet de la préfecture et de l’ARS pour des liens vers les sites spécialisés dans l’information et sensibilisation auprès du public
Moyens	Utilisation des moyens de communication mis à disposition par la MILDECA, Santé publique France, OFDT
Acteurs potentiels	MILDECA
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre de rubriques créées et volume de consultation

<sup>2</sup> <https://www.drogues.gouv.fr/lancement-du-dispositif-esper-pour-la-prevention-des-conduites-addictives-et-la-promotion-de-la>

## Action 2 – Publication d'informations via les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux peuvent être le support de publicités et stratégies marketing agressives qui favorisent les consommations à risque. Les modalités de vente et de livraison de cannabis, par exemple, ont connu une évolution avec le recours aux réseaux sociaux et messageries instantanées. Afin de compenser cette utilisation néfaste de ces outils de communication, la diffusion d'informations sur ces plateformes utilisées par un large public semble essentielle.

Pilote	Préfecture
Actions à mener	Diffusion d'information à travers les réseaux sociaux dans le but de toucher un maximum de public, de tout âge
Moyens	Utilisation des réseaux sociaux mis à la disposition du service de communication de la préfecture
Acteurs potentiels	Structures en lien avec les publics ciblés et les services communications
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre d'opérations de communication réalisées, nombre de vues

## Objectif 2 – Former et sensibiliser

### Action 1 – Accompagner et valoriser les employeurs avec le dispositif ESPER<sup>3</sup>

Les conduites addictives sont un problème de société et s'étendent au-delà du monde du travail mais ne s'arrêtent pas à la porte des entreprises et administrations. Le dispositif ESPER mobilise les acteurs du milieu professionnel. Les signataires de la Charte ESPER s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé de leurs collaborateurs pour l'amélioration de la santé et le bien-être au travail. Une animation du réseau des signataires est prévue ainsi que la mise à disposition de nombreux outils pour mettre en place une démarche cohérente de prévention collective et individuelle.

Pilote	Préfecture, ARS
Actions à mener	Valoriser le dispositif ESPER auprès des employeurs et faire connaître la boîte à outils et le guide à destination des employeurs élaborés dans le cadre du PRST Grand Est <a href="https://grand-est.dreets.gouv.fr/sites/grand-est.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/ressources_addiction_-_boite_a_outils.pdf">https://grand-est.dreets.gouv.fr/sites/grand-est.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/ressources_addiction_-_boite_a_outils.pdf</a>
Moyens	Publication-sensibilisation des agents et chefs de service via l'intranet Inciter les employeurs publics et privés à rejoindre le réseau ESPER
Acteurs potentiels	Conseillère de prévention / médecine de prévention/ assistante sociale du personnel / CIRDD Alsace
Échéance	En continu ou selon les signalements de situation
Indicateurs	Nombre de signataires dans le Bas-Rhin

<sup>3</sup> <https://www.drogues.gouv.fr/lancement-du-dispositif-esper-pour-la-prevention-des-conduites-addictives-et-la-promotion-de-la>

## Action 2 – Soutenir les formations et les actions de sensibilisation

Afin de permettre aux acteurs sociaux (associations, travailleurs sociaux...) en contact avec un public de consommateurs (alcool, drogues...) de comprendre le processus des addictions et les notions de réduction des risques, des formations et actions de sensibilisation peuvent être mises en œuvre.

<b>Pilote</b>	ARS, préfecture
<b>Actions à mener</b>	formations et actions de sensibilisation, prise en compte des CPS <sup>4</sup>
<b>Moyens</b>	Promouvoir et accompagner des actions de prévention et de formations mise en place par les structures spécialisées
<b>Acteurs potentiels</b>	ASE, GEA, UMIH, CPTS, ESMS
<b>Échéance</b>	En continu
<b>Indicateurs</b>	Nombre de personnes sensibilisées

## Objectif 3 – Améliorer la connaissance et la lisibilité des dispositifs mis en place dans le département

### Action 1 – transmettre la liste des actions de lutte contre les conduites addictives au CIRDD

Le CIRDD Alsace est une association spécialisée dans la prévention des addictions et des conduites à risque et dans la promotion des compétences psychosociales. Afin de donner une vue d'ensemble des actions menées localement, d'identifier les zones géographiques dépourvues d'action de prévention, d'éviter les doublons ou redondances, de faire connaître et capitaliser les actions en place l'association a développé une cartographie des actions de prévention dans le Bas-Rhin. L'association peut aussi offrir un appui méthodologique.

<b>Pilote</b>	CIRDD Alsace
<b>Actions à mener</b>	Mise à jour et promotion régulière de la cartographie des actions de prévention <a href="https://actions67.cirddalsace.fr/">https://actions67.cirddalsace.fr/</a>
<b>Moyens</b>	Envoi des actions financées dans le cadre des différents appels à projets des partenaires afin d'alimenter la cartographie de prévention des addictions dans le Bas-Rhin
<b>Acteurs potentiels</b>	ARS, Préfecture, CPAM, CAF, EN
<b>Échéance</b>	À chaque fin de période d'instruction des dossiers reçus dans le cadre des appels à projet
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'actions inscrites sur la cartographie

<sup>4</sup> L'essentiel sur ... le renforcement des compétences psychosociales : pour une prévention efficace à l'école

**Action 2 – Tenir un comité des co-financeurs afin d'instruire collectivement les dossiers déposés dans le cadre des différents appels à projet de lutte contre les conduites addictives**

Dans le cadre de la coordination départementale des services de l'État, un comité de pilotage doit être organisé avec l'ensemble des partenaires institutionnels comme associatifs intéressés. Afin d'assurer la cohérence des projets et d'éviter les doubles financements non coordonnés, les partenaires sont invités à se réunir au moins une fois par an.

<b>Pilote</b>	Préfecture, ARS, CPAM
Actions à mener	Co-instruction des dossiers de lutte contre les conduites addictives
Moyens	Tenue d'un comité des co-financeurs Participer à la co-instruction des dossiers des partenaires
Acteurs potentiels	Ensemble des partenaires institutionnels
Échéance	Tous les ans, lors de la clôture des appels à projets respectifs
Indicateurs	Nombre de comités organisés

## **Axe 2 – Protéger et prévenir les conduites addictives chez les jeunes**

La lutte contre les drogues et les conduites addictives a notamment pour objectif de protéger la population et plus particulièrement les plus jeunes. La consommation de substances psychoactives se fait principalement lors de cette période charnière du passage de l'adolescence à l'âge adulte durant laquelle le cerveau est très sensible aux effets délétères des substances psychoactives.

L'attention particulière accordée aux enfants et adolescents se traduit en particulier par le déploiement de programmes de renforcement des compétences psycho-sociales (CPS) qui sont des ressources psychologiques et des aptitudes sociales permettant de maintenir des comportements favorables à sa santé et de répondre efficacement aux épreuves de la vie quotidienne.

Le programme de prévention universel Unplugged et le programme Good Behavior Game (*développés dans le Bas-Rhin par le CIRDD Alsace*) sont des exemples de programmes probants à l'école.

La prévention évite la naissance et le développement d'une consommation de substances psychoactives susceptible d'induire des risques pour soi, pour les autres et pour la collectivité.

Tous les niveaux d'usage ont baissé, en particulier celui du tabagisme. Exception notable, l'usage de la cigarette électronique augmente fortement. La part des adolescents de 17 ans qui n'ont jamais bu d'alcool est en hausse, ainsi que la situation défavorable des jeunes en apprentissage ou de ceux sortis du système scolaire pour lesquels les niveaux d'usage sont supérieurs à ceux des lycéens.

La famille est le lieu qui a le plus d'influence sur la vie des enfants et des jeunes. Les programmes orientés vers la famille ont démontré une efficacité à long terme que les programmes uniquement axés sur les parents.

De manière générale, plus l'expérimentation d'un produit se fait tôt dans l'adolescence, plus le risque augmente de perdre plus tard le contrôle de sa consommation et devenir dépendant. Les jeunes ne sont pas tous égaux en fonction de leurs conditions de vie ou leur environnement social.

Les consultations « jeunes consommateurs » (CJC) sont animées par des professionnels de la santé et permettent d'accueillir des jeunes consommateurs de moins de 25 ans et/ou leur entourage afin de leur proposer une aide, avant que la consommation ne devienne problématique. Au nombre de 19 dans le Bas-Rhin, ils sont rattachés à des structures médico-sociales (CSAPA, CJC hospitalières).

## Objectif 1 – Développer les actions en direction des jeunes

### Action 1 – Action de sécurité routière

En 2022, dans le département 16 % des accidents mortels de la route sont dus à la consommation d'alcool. Les conduites addictives (consommations d'alcool 8 % ou/et de stupéfiants 3 %) figurent toujours parmi les principales causes d'accidents sur la route en zone gendarmerie nationale. Ainsi, les unités de police et de gendarmerie multiplient les opérations de contrôle à des fins dissuasives (dépistages de l'imprégnation alcoolique et dépistages stupéfiants) et répressives (infractions).

<b>Pilote</b>	Direction Départementale des Territoires (DDT)
Actions à mener	Sensibiliser aux risques en cas de conduite sous alcool ou drogues Mettre à disposition des outils à destination des animateurs des CPSR
Moyens	Projection d'un documentaire de sensibilisation Organisation d'une visite d'un centre rééducation fonctionnelle (centre Clémenceau) développer des partenariats avec les professionnels autos-écoles, CSC
Acteurs potentiels	Rectorat, centre de formation sécurité routière, universités
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre de jeunes inscrits au stage

### Action 2 – Développer des actions de prévention

L'adolescence est une période d'intégration dans le cercle des pairs et de prise de distance vis-à-vis des parents. L'initiation à la consommation de substances psychoactives licites, telles que l'alcool et le tabac, l'usage détourné du protoxyde, mais également illicites, telles que le cannabis. Les jeunes se révèlent peu sensibles aux risques sanitaires à long terme et sont plus influençables et sensibles aux stratégies publicitaires des industriels. Les addictions aux jeux d'argent et de hasard ainsi qu'aux jeux vidéo sont les seuls troubles comportementaux reconnus dans la Classification internationale des maladies.

<b>Pilote</b>	Préfecture, ARS
Actions à mener	Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé
Moyens	Encourager les organisations sportives à investir la problématique, des rencontres sportives, avec la participation de sportifs professionnels Encourager l'organisation de soirée à thèmes (sans fumée/sans alcool/sans écran)
Acteurs potentiels	CSC, clubs sportifs, universités, en accompagnement méthodologique des porteurs : IREPS et CIRDD Alsace , SDJES
Échéance	À chaque événement
Indicateurs	Nombre de projets mis en place

## Objectif 2 – Sensibiliser et soutenir les parents

### Action 1 – Prévenir les troubles liés à l'alcoolisation fœtale

Les risques du tabac, du cannabis et de l'alcool durant la grossesse restent sous-estimés par le public et les professionnels de santé. Ces risques concernent à la fois la femme enceinte et son enfant, de la période périnatale à l'âge adulte.

L'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) est un terme utilisé pour décrire les effets qui peuvent survenir chez une personne dont la mère a consommé de l'alcool pendant sa grossesse. Leurs gravités peuvent varier d'une personne à l'autre mais les effets peuvent comprendre les déficiences physiques et mentales, ainsi que les troubles du comportement et de l'apprentissage.

En France, le syndrome alcoolisation fœtale (SAF) et les troubles associés sont les premières causes de handicap mental non génétique et d'inadaptation sociale de l'enfant. C'est pourquoi l'alcoolisation fœtale et ses conséquences sont un véritable enjeu de santé publique.

<b>Pilote</b>	ARS
Actions à mener	Sensibiliser les parents à l'alcoolisation pendant la grossesse, notamment les pères (en soutien aux mères), les orienter vers des spécialistes et référents, dépister systématiquement et, si besoin, orienter une patiente précocement Former des professionnels de santé sensibiliser des professionnels de la périnatalité (repérage et prise en charge)
Moyens	Diffuser la liste des référents spécialistes auprès des parents via les PMI maternités. Mettre en place une campagne de sensibilisation, via un affichage urbain, sur le site de la préfecture, des hôpitaux, etc.
Acteurs potentiels	Coordination Périnatale Grand Est ( Réseau Naitre en Alsace), GEA, Centres hospitaliers, préfecture
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre de demandes de prises en charge pour un sevrage Nombre de présents en réunion

### Action 2 – Soutenir les actions de prévention aux usages excessifs des écrans

Le trouble lié aux jeux vidéo a été reconnu, en 2018, par l'OMS qui l'a intégré à la classification internationale des maladies (CIM11). En effet, il a été établi que les circuits cérébraux affectés par les addictions aux substances psychotropes (alcool, tabac ou drogues) étaient les mêmes que ceux touchés par les « addictions comportementales » (sans produit). La prévention contre l'addiction aux écrans est aujourd'hui une priorité nationale.

<b>Pilote</b>	Préfecture
Actions à mener	Soutenir la promotion d'un usage raisonné et l'accès des parents aux informations

Moyens	Soutenir l'accompagnement des parents
Acteurs potentiels	DSDEN, CMP, CMPP
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre d'actions menées, consultations

### Objectif 3 – Coordonner des interventions en milieu scolaire

#### Action 1 – Soutenir les actions de prévention des consommations de produits psychoactifs et développer les CPS

Les compétences psychosociales des enfants et des jeunes doivent être développées grâce à des interventions coordonnées tout au long de leurs parcours et organisées dans leurs différents milieux de vie. Ces interventions de renforcement peuvent être déployées en milieu scolaire afin de développer leur capacité à faire des choix éclairés et raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble et à mieux gérer leurs émotions en renforçant leurs CPS.

<b>Pilote</b>	DSDEN, Rectorat,ARS
Actions à mener	Mettre en place une campagne de sensibilisation « savoir dire non » à destination des jeunes
Moyens	Diffuser des messages de prévention via le site de la préfecture et de l'Académie de Strasbourg Soutenir l'organisation de rencontre entre les jeunes (cycle 3 et 4) en temps scolaire et les professionnels des CPS et des addictologies
Acteurs potentiels	CSAPA, CSC, HUS, CJC, CIRDD Alsace
Échéance	Durant l'année scolaire
Indicateurs	Nombre de rencontres organisées

#### Action 2 – Soutenir les actions de soutien à la parentalité et à la famille

Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. Destiné aux jeunes et à leurs parents, ces programmes permettent une meilleure communication intra-familiale et visent le développement de leurs compétences psycho-sociales et familiales, telles que la confiance en soi, la gestion du stress et des conflits ou encore la communication bienveillante.

<b>Pilote</b>	Préfecture
Actions à mener	Faciliter l'accès des parents aux informations
Moyens	Soutenir l'accompagnement des parents
Acteurs potentiels	CSC, CJC, Fédération addictions, CIRDD Alsace
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre de réunions organisées Nombre de questionnaires retournés

### **Axe 3 – Prévenir et réduire les risques en milieu festif et lors des grands évènements**

Le milieu festif est synonyme de moments de détente et d'évasion, de retrouvailles entre amis et de rencontres. Les comportements et les habitudes peuvent alors être amenés à être modifiés et parfois des risques peuvent être pris.

Les rassemblements festifs peuvent être organisés par des professionnels et prendre la forme classique de festivals, mais il existe d'autres formes de fête organisées légalement ou non, s'appuyant sur l'engagement des jeunes à créer leur fête selon leurs propres désirs<sup>5</sup>. La stratégie de l'État privilégie la médiation et le dialogue entre les organisateurs et les services de l'État dans le respect des responsabilités de chacun.

Des binômes de médiateurs départementaux ont été désignés associant un personnel du service départemental de la jeunesse, des sports et de l'engagement pour accompagner les projets en amont, favoriser le lien entre les organisateurs et les services de l'État, les associations de prévention ainsi qu'un personnel en préfecture sur les aspects réglementaire et déclaratif.

Les forces de sécurité intérieure participent à la lutte contre les conduites addictives au quotidien sur les routes et en lien avec les évènements festifs ponctuels en renforçant et adaptant les dispositifs de contrôle aux flux et festivités spécifiques à chaque territoire.

Pour de nombreux jeunes, la rentrée est souvent synonyme de fêtes étudiantes. Ces moments de sociabilité constituent des occasions de consommations excessives de substances psychoactives, avec des conséquences sur la santé chez les jeunes de 17-25 ans.

La politique de réduction des risques et des dommages (RDRD) en direction des usagers de drogues vise, notamment lors des évènements festifs, à accompagner et soigner les usagers, à prévenir les consommations et réduire les risques et conséquences en lien avec la fête, pour l'individu comme pour la société, par des discussions, des apports d'informations et l'utilisation d'outils pédagogiques et participatifs. Plusieurs thématiques sont abordées lors de ces évènements, notamment les produits, la sexualité et les risques auditifs.

En France, l'alcool est présent dans 30 % des condamnations pour violences et 30 % des viols et agressions. Afin d'améliorer la sécurité du quotidien, et également dans les lieux de convivialité, les fêtes de village ou en marge des grands rassemblements, il faut agir sur ce facteur de violences.<sup>6</sup>

Les grands évènements sportifs à venir, tels que les Jeux Olympiques, interrogent également sur la question des addictions. Le marketing de l'alcool et du jeu d'argent imposent ce lien dans les esprits à chaque campagne publicitaire lancée lors d'une compétition sportive, ce qui joue un rôle important dans les addictions.

---

<sup>5</sup> <https://www.jeunes.gouv.fr/les-rassemblements-festifs-283>

<sup>6</sup> SIMCA 2023-2027

## Objectif 1 – Accompagner l'organisation des temps festifs étudiants (informer les étudiants, accompagner l'organisation...)

### Action 1 – Travailler en coordination avec le binôme de médiateurs rassemblements festifs et participer aux temps de concertation organisés localement

La médiation est une démarche qui permet à la fois de gérer au mieux le rassemblement festif et de construire une relation de travail avec des jeunes organisateurs sur le court et le long terme. Elle permet d'éclairer des choix et surtout de mettre en œuvre une méthodologie dont l'objectif est d'assurer un bon déroulement du rassemblement festif tout en optimisant la mobilisation des moyens de l'État.<sup>7</sup>

Pilote	Rectorat (SDJES), Préfecture
Actions à mener	Simplifier les modes d'interventions pour les associations lors des événements festifs
Moyens	Proposer les outils utiles (fiche réflexe, fiche contact, cadre juridique) à l'organisation de rassemblements festifs et à la gestion des situations pouvant se présenter
Acteurs potentiels	ITHAQUE, CJC, université, préfecture, CROUS
Échéance	A chaque événement
Indicateurs	Nombre d'opérations organisés

### Action 2 – Développement des dispositifs suivis par la DDT dans le cadre du PDASR, notamment SAMFEST, en lien avec la lutte contre les addictions

Le plan départemental d'actions de la sécurité routière (PDASR), élaboré chaque année à l'initiative du préfet, permet d'afficher l'ensemble des actions menées dans le département. Il constitue un véritable outil de concertation et de coordination des projets des différents acteurs. L'enjeu national que représente la sécurité routière, se décline au niveau local grâce à la mobilisation de nombreux acteurs tels que les associations, les collectivités, les entreprises et les services de l'État.<sup>8</sup>

Pilote	Direction Départementale des Territoires (DDT)
Actions à mener	Poursuivre les actions de prévention sur l'alcool et les stupéfiants
Moyens	Promouvoir l'auto-contrôle et valoriser « le conducteur-SAM » Communiquer sur les réseaux sociaux
Acteurs potentiels	
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre d'utilisations des outils

## Objectif 2 – Développer les bonnes pratiques dans un objectif de réduction des risques

<sup>7</sup> Guide de la médiation – Rassemblements festifs organisés par les jeunes

<sup>8</sup> <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securites-et-prevention/Securite-routiere/Actions-de-securite-routiere/Plan-departemental-d-actions>

### **Action 1 – Aller à la rencontre des jeunes sur les temps festifs**

La réduction des risques en milieux festifs, notamment lors de soirées, concerts ou festivals, mais également lors de « free » ou « teknival » permet d'ouvrir le dialogue autour des produits psychoactifs, des drogues et des conduites à risques, au plus près de l'évènement et de la fête.

A l'instar du collectif Katiminuit, composé d'associations locales et d'institutions, qui propose des interventions sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.<sup>9</sup>

<b>Pilote</b>	Préfecture / ARS
Actions à mener	Soutenir les actions mises en place pour réduire les risques en milieux festifs, en coordination avec les organisateurs des évènements
Moyens	Encourager l'installation d'un espace sur le lieu de la fête en collaboration avec les organisateurs et proposition d'accès à une information objective sur les addictions et les risques festifs
Acteurs potentiels	Structures en lien avec les publics cibles, Université, l'amicale des étudiants, Eurométropole
Échéance	Pluriannuelle
Indicateurs	Nombre d'espaces tenues

### **Action 2 – Veiller aux enjeux liés à la vente et à la consommation d'alcool ainsi qu'à la publicité pour les boissons alcoolisées, à l'occasion de la préparation des évènements sportifs**

La consommation d'alcool dans les enceintes sportives et à leurs abords représente un enjeu d'image du sport, d'incitation à la consommation notamment des jeunes, ainsi qu'un fort enjeu de sécurité publique. Prévenir ces risques apparaît comme une nécessité, tant lors des compétitions sportives habituelles que des grands évènements sportifs qui auront lieu en France en 2023 et 2024.

<b>Pilote</b>	Préfecture, SDJES
Actions à mener	Réglementer la vente et la consommation d'alcool
Moyens	Réglementation sur la voie publique, horaires d'ouverture des débits de boissons, contrôle de la vente aux mineurs, dérogation pour la vente d'alcool dans les enceintes sportives.
Partenaires/Acteurs	DIPN
Échéance	À l'occasion des grands évènements sportifs
Indicateurs	Nombre de contrôles, nombre de procès-verbaux établis, nombre de sanctions prises

### **Objectif 3 – Sécuriser les évènements festifs étudiants**

#### **Action 1 – Charte de prévention**

Les soirées étudiantes, souvent marquées par des dérives liées à une consommation excessive d'alcool, ont des conséquences parfois dramatiques et peuvent marquer durablement les victimes.

<sup>9</sup> <https://www.ithaque-asso.fr/prevention-en-milieu-festif>

Une charte « Événements festifs et d'intégration étudiants : Vers une démarche de responsabilité partagée » a été mise en place en réponse à ces phénomènes. Cette charte a pour objectif de faire en sorte, par une action concertée, de supprimer tous les types de danger lors de tels événements et d'assurer la sécurité des participants. <sup>10</sup>

<b>Pilote</b>	ARS, MSA
<b>Actions à mener</b>	Promouvoir l'organisation des soirées étudiantes à thème (sans l'alcool...)
<b>Moyens</b>	Organiser une rencontre entre les différents partenaires afin d'axer le plan des actions et le montant de financement à prévoir dans la charte pluriannuelle
<b>Acteurs potentiels</b>	Universités, Grandes Ecoles, établissements privés, CSAPA, CROUS
<b>Échéance</b>	Année 2024
<b>Indicateurs</b>	Nombre de signataires de la charte, montant des financements prévus/actions

### **Action 2 – Déploiement du dispositif des étudiants relais santé et étudiants relais addictions <sup>11</sup>**

La santé et le bien-être constituent des déterminants essentiels de la réussite d'un parcours universitaire et sont à ce titre, une préoccupation centrale au quotidien pour les étudiants. Pour leur faciliter l'accès aux soins, les Services de Santé Universitaires (SSU) ont pour mission d'assurer des actions de prévention et de promotion de la santé. Les Étudiants Relais Santé (ERS) organisent des actions de promotion de la santé afin de sensibiliser et d'informer les étudiants sur diverses thématiques (bien-être et gestion du stress, lutte contre les addictions, réduction des risques en milieu festif, santé affective et sexuelle, etc.). Ce dispositif de prévention « par les pairs » permet de proposer un premier niveau d'information et de soutien. <sup>12</sup>

<b>Pilote</b>	CROUS, Service de santé universitaire (SSU)
<b>Actions à mener</b>	Informer sur le rôle et le statut des ERS, auprès des étudiants Former les ERS et ERA par le SSE ou partenaires
<b>Moyens</b>	Communiquer via le site de l'université, les réseaux sociaux,
<b>Acteurs potentiels</b>	Université, SSU, CSAPA, organisation étudiante, CIRDD Alsace
<b>Échéance</b>	À chaque rentrée universitaire
<b>Indicateurs</b>	Nombre de ERS recrutés par l'université ou les partenaires Nombre d'actions réalisées par les ERS

<sup>10</sup> <https://www.drogues.gouv.fr/milieu-etudiant-une-charte-pour-encadrer-et-securiser-les-evenements-dintegration-et-festifs>

<sup>11</sup> <https://www.drogues.gouv.fr/les-etudiants-relais-sante-ers-au-coeur-de-la-prevention-sur-les-campus>

<sup>12</sup> <https://www.drogues.gouv.fr/les-etudiants-relais-sante-ers-au-coeur-de-la-prevention-sur-les-campus>

## Axe 4 – Renforcer les actions en direction des publics vulnérables

### (personnes placées sous main de justice, sans domiciles fixes, femmes enceintes en situation de vulnérabilité)

La lutte contre les inégalités de santé vise à assurer le déploiement de mesures adaptées aux publics les plus vulnérables, qui constituent une cible pour la prévention aux conduites addictives. Sous certaines conditions, certaines catégories de la population peuvent être qualifiées de sensibles ou vulnérables (jeunes, personnes sous main de justice, grande précarité, femmes victimes de violences, personnes en situation de handicap...).<sup>13</sup>

Les **enfants et les adolescents** exposés à des violences ou en risque de maltraitance notamment dans des contextes où des problématiques d'addiction peuvent être identifiés au sein de la cellule familiale doivent bénéficier d'un suivi particulier.

Dans un objectif de prévention de la récidive, il convient de mieux prendre en charge les conduites addictives des **personnes placées sous main de justice**, notamment en détention compte tenu de l'accessibilité des substances psychoactives en prison.<sup>14</sup> La santé est un facteur indispensable dans le projet de reconstruction pour se préparer à la sortie et se réinsérer.<sup>15</sup>

Les programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) contiennent des mesures d'amélioration de la prise en charge des personnes en situation de **précarité**<sup>16</sup>. 36 % des usagers de drogues illicites accueillies en CSAPA bénéficient de revenus de solidarité, 10 % sont logés de manière provisoire et 5 % sont Sans Domicile Fixe<sup>17</sup>.

La politique de prévention des conduites addictives peut concourir à la lutte contre les **violences intra-familiales et les violences sexuelles**. Les données scientifiques montrent le lien entre ces violences et la consommation de substances psychoactives, qui altèrent le discernement de la victime et/ou de l'auteur au moment des faits. En 2021, sur les 143 morts violentes au sein du couple, 24 % des auteurs et 18 % des victimes étaient sous l'emprise de l'alcool au moment des faits, 10 % des auteurs avaient consommé d'autres substances psychoactives<sup>18</sup>.

Des liens doivent encore être créés entre le domaine du **handicap** et des addictions mais la Haute autorité de santé publie d'ores et déjà des recommandations destinées aux établissements du médico-social concernant les personnes handicapées qui sont plus exposées aux risques d'addictions. 40 % des personnes en situation de handicap consomment du tabac, de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments.<sup>19</sup>

<sup>13</sup> <https://territoire-environnement-sante.fr/thematiques/populations-vulnerables>

<sup>14</sup> Fiche OFDT « Usages de drogues en prison »

<sup>15</sup> Feuille de route « Santé des personnes placées sous main de justice 2019-2022 » p.17

<sup>16</sup> 2011\_guide pratique protection de l'enfance – prévention en faveur de l'enfant et de l'adolescent

<sup>17</sup> Tendances OFDT, n°110, juin 2016

<sup>18</sup> <https://www.maad-digital.fr/articles/le-role-des-drogues-dans-la-violence>

<sup>19</sup> <https://informations.handicap.fr/a-addictions-et-handicap-medico-social-role-jouer-34367.php>

## Objectif 1 – Améliorer la couverture sanitaire pour accompagner les publics vulnérables

### Action 1 – Sensibiliser les personnes âgées

En Ehpad, les résidents sont majoritairement très âgés, polypathologiques et polymédiqués. Ils sont plus fragiles concernant l'usage à risque d'alcool et de médicaments psychotropes. Ainsi la dépendance à l'alcool dans ces établissements concernerait entre 20 % et 40 % des personnes accompagnées.

<b>Pilote</b>	ARS
<b>Actions à mener</b>	Savoir repérer pour prévenir les conduites addictives chez les personnes âgées Prévenir les troubles de santé mentale (dépression, isolement, anxiété...) Être en capacité d'ouvrir le dialogue avec les personnes âgées en cas de consommation problématique Informers les personnes âgées et leur entourage sur les risques spécifiques avec l'avancée en âge Accompagner les EHPAD dans la problématique d'accueil des personnes âgées en situation d'addictions
<b>Moyens</b>	Organiser des ateliers de sensibilisation auprès des professionnels (EHPAD, maison des aînées, maison médicalisée, aides à domicile...) Proposer aux personnes âgées un questionnaire d'auto-évaluation et discuter du résultat
<b>Acteurs potentiels</b>	CSAPA, Préfecture, EHPAD via fédération de gestionnaire d'établissements ( FHF, FEHAP...)
<b>Échéance</b>	2024
<b>Indicateurs</b>	Actions menées, réunions d'information organisées

### Action 2 – Adapter la prévention et le repérage des publics isolés

<b>Pilote</b>	Collectivités porteuses d'un Contrat Local de santé
<b>Actions à mener</b>	Sensibiliser les professionnels autour de l'isolement, pour repérer et gérer les situations d'isolement Favoriser l'accès aux ressources de proximité et/ou structures de santé locales (prévention et soin)
<b>Moyens</b>	Organiser des ateliers autour des thématiques pouvant agir sur les facteurs d'isolement à destination des associations, des CCAS Encourager les associations à organiser des événements collectifs pour favoriser le lien social et mobiliser des bénévoles.
<b>Acteurs potentiels</b>	CSAPA, CSC, CCAS, CPTS
<b>Échéance</b>	Pluriannuelle
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'actions menées Nombre de situations d'isolement signalées

## Objectif 2 – Accompagnement socio-judiciaire

### Action 1 – Expérimenter les actions de justice résolutive de problème

La justice résolutive de problèmes a pour objectif d'éviter la récidive grâce à une meilleure articulation entre les acteurs de la santé et ceux de la justice. Les « juridictions résolutive de problèmes » font référence aux programmes pilotés dans les juridictions et permettent ce travail collaboratif via lequel magistrats, soignants et travailleurs sociaux sont centrés sur l'évolution du justiciable/patient, avec une approche tournée vers la motivation et la réhabilitation. <sup>20</sup>

<b>Pilote</b>	Parquets
Actions à mener	Mettre en place une collaboration et un travail partenarial entre les différents partenaires (juge, association, collectivité)
Moyens	Développer la méthodologie « risques, besoins, réceptivité » : évaluer le niveau de risques de récidive, individualiser le traitement en fonction du besoin, déterminer la capacité des individus à bénéficier du traitement
Acteurs potentiels	Préfecture, collectivité territoriale, association, école nationale de la magistrature, SPIP, PJJ, CSAPA/CAARUD
Échéance	Selon les besoins
Indicateurs	Nombre des personnes accompagnées

### Action 2 – Diminuer le risque de récidive

La question de l'identification d'une potentielle addiction se pose pour le magistrat dès lors qu'il apparaît qu'une infraction pénale peut être reliée à une consommation de substances psychoactives. Au-delà de la sanction, le rôle de l'autorité judiciaire est de prévenir la récidive. <sup>21</sup>

<b>Pilote</b>	Parquets
Actions à mener	Évaluer les risques de récidive (âge, troubles psychologiques ou psychiatriques) et proposer des alternatives à l'incarcération
Moyens	Établir un partenariat et prioriser l'insertion socio-professionnelle par l'accès à une formation, une qualification, un projet personnalisé de soins, le logement
Acteurs potentiels	Préfecture, DSDEN, association, mission locale
Échéance	Selon les besoins
Indicateurs	Statistiques des récidives, des personnes (ré)-insérées

<sup>20</sup> [https://www.jss.fr/Recidive\\_et\\_addiction\\_la\\_justice\\_resolutive\\_de\\_problemes\\_entre\\_resultats\\_prometteurs\\_et\\_difficultes\\_pratiques-2982.awp?AWPID98B8ED7F=3301F0C89A5244B7224EFA324132458470400F2](https://www.jss.fr/Recidive_et_addiction_la_justice_resolutive_de_problemes_entre_resultats_prometteurs_et_difficultes_pratiques-2982.awp?AWPID98B8ED7F=3301F0C89A5244B7224EFA324132458470400F2)

<sup>21</sup> <https://www.drogues.gouv.fr/articulation-sante-justice-dans-le-cadre-des-soins-obliges-en-addictologie-un-nouveau-guide-publie>

### Objectif 3 – Soutenir l’insertion socio-professionnelle

#### Action 1 – Programme d’aide à l’insertion et de prévention des addictions

Le développement d’un programme d’aide à l’insertion et de prévention des addictions vise à déclencher une phase de reconstruction personnelle qui passe par une reprise de confiance en soi.

<b>Pilote</b>	SPIP
Actions à mener	Proposer une alternative à la consultation psychologue « classique », par la médiation animale, permettre aux jeunes de se responsabiliser et verbaliser et de reprendre confiance en soi
Moyens	Proposer la mise place d’une convention avec une association proposant de la zoothérapie Sur la base du volontariat, mettre en place de séance de zoothérapie, durant lesquelles, les jeunes pris en charge auront la responsabilité des animaux.
Acteurs potentiels	Associations spécialisées ( Lianes, Animal’Hom) , EPIDE, E2C, DSDEN
Échéance	1 fois par semaine
Indicateurs	Nombre de jeunes bénéficiant de la médiation animale

#### Action 2 – Soutenir l’action des CSAPA et CAARUD et améliorer le parcours des personnes en situation d’addictions

Les centres de soins, d’accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les centres d’accueil et d’accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues (CAARUD) sont des structures spécialisées apportant une aide aux personnes en difficulté avec une problématique addictive. Ces structures de second recours et clés pour la mise en place d’un parcours de soins des personnes en situations d’addictions sont des lieux d’écoute, d’accueil, d’information, de soin et d’accompagnement destinés aux mineurs ou majeurs.

Confirmé par le diagnostic territorial du Bas-Rhin de l’observatoire régional de santé de 2023, le constat d’une absence de prise en charge coordonnée des personnes présentant des troubles addictifs entre les différents acteurs est largement partagé.

Il apparaît que la densité de population et d’actions sur le département du Bas-Rhin rend plus efficiente la déclinaison de cet axe à une échelle territoriale infra-départementale.

Dans le cadre de la démarche du nouveau Contrat Local de Santé de la ville de Strasbourg, les acteurs concertés en groupe de travail ont exprimé un souhait de mettre enfin en place d’une instance « Addictions » sur le territoire de l’agglomération de Strasbourg.

Les autres territoires du Bas-Rhin avec d’autres acteurs ont également exprimé leur volonté de mettre en place une telle instance

<b>Pilote</b>	ARS
Actions à mener	renforcer la coopération entre les intervenants pour améliorer le parcours de soins, renforcer l’offre et la rendre plus efficiente

Moyens	déployer et faire vivre les CCDA dans le département
Acteurs potentiels	Grand Est Addiction
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre de conventions de partenariat, nombre de réunions des groupes de travail, journées thématiques, nombre de projets partagés



## **Axe 5 – Réduire l'exposition aux produits**

Dans l'enquête ARAMIS, la plupart des jeunes soulignent l'omniprésence du tabac et de l'alcool dans leur entourage, dans leur quartier et aux abords des établissements scolaires, ce qui peut constituer la perception d'une expérience inévitable et contribuer à expliquer la tendance à minimiser les risques.

Soustraire les enfants à l'exposition aux substances psychoactives représente un enjeu pour tous les parents. La consommation d'alcool, de tabac ou de cannabis peut s'initier dans certaines familles à l'occasion de repas ou de fêtes familiales. Ce phénomène est également observé aux jeux d'argent et de hasard (jeux de grattage, tirage et paris sportifs) ainsi qu'à l'usage des écrans. Lorsqu'il est excessif et empiète sur les apprentissages essentiels au développement physique, psychique et social, il peut avoir des conséquences sur le développement du cerveau des enfants ainsi que sur leur capacité d'attention.

L'engagement du Gouvernement dans la lutte contre les trafics de stupéfiants s'est traduit par un plan global et ambitieux de lutte contre les trafics. L'Office anti-stupéfiant (OFAST) a été mis en place, composé de policiers, de gendarmes et de douaniers. Au plan territorial, 104 Cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) et 2 CROSS thématiques (portuaire et aéroportuaire) réalisent un examen de l'information aux fins de connaissance du trafic, d'action et de judiciarisation. Les résultats se caractérisent notamment par le déploiement de l'amende forfaitaire délictuelle en matière de stupéfiants et la multiplication des opérations de déstabilisation des points de deal. Ce travail est fondé sur un recensement des points de deal, désormais aussi grâce à la possibilité offerte aux citoyens de signaler ces points sur [masecurite.fr](http://masecurite.fr).

En collaboration avec les communes et le secteur associatif, le vivre ensemble doit être développé sans produits psychoactifs. Ainsi des espaces publics ou privés sans tabac, tels que les piscines, abords de lacs ou d'étangs, espaces verts, aires de jeux peuvent être développés. Plusieurs projets, comme des espaces sans tabac, des villes libres sans tabac, des terrasses sans tabac ont pu être développés dans le cadre du plan national de lutte contre le tabac. Afin de casser le lien entre alcool et fête, les événements festifs peuvent également être organisés avec une offre de boissons non alcoolisées.

### **Objectif 1 – Lieux « sans »**

#### **Espace sans tabac, moments festifs softs, buvette sans alcool**

##### **Action 1 – Clubs sportifs sans tabac et sans alcool**

La loi Evin, en 1991, a mis en place un début de prévention en interdisant la vente d'alcool dans les enceintes sportives, avec cependant une dérogation appelée « l'amendement buvette ». L'alcool et le sport sont cependant incompatibles, car l'alcool déshydrate, ralentit les temps de réactions, perturbe la coordination mais également le sommeil et donc altère les capacités de récupération. En revanche, le sport pourrait apporter une aide aux personnes souffrant d'addiction. Les clubs sportifs doivent donc favoriser la santé et le bien-être des membres et donner le bon exemple en développant un espace sans tabac et sans alcool.

<b>Pilote</b>	Préfecture, ARS et SDJES
<b>Actions à mener</b>	Soutenir les clubs sportifs à promouvoir le « sans tabac et sans alcool »

Moyens	Diffuser des fiches actions et de bonnes pratiques établies par les partenaires via les sites de la préfecture et de l'ARS, auprès des clubs sportifs et de supporters.
Acteurs potentiels	Alliance contre le tabac (ACT), CIRDD, CHU, associations sportives
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre de clubs impliqués dans l'action

### **Action 2 – Mobiliser les collectivités pour la mise en œuvre de « lieux sans »**

Les espaces sans tabac sont des lieux extérieurs délimités et identifiés dans lesquels la consommation de tabac est interdite. Les lois protègent la population aux effets néfastes de la fumée de tabac dans les lieux clos à usage collectif. Cependant, pour améliorer la santé et dénormaliser le tabagisme, ces mesures doivent être élargies aux espaces extérieurs.

<b>Pilote</b>	Préfecture, ARS
Actions à mener	Soutenir les collectivités à promouvoir les démarches de lieux « sans tabac » (lieux de santé, parcs, terrasses...)
Moyens	Communiquer sur le « Mois sans tabac »
Acteurs potentiels	Conseils régionaux et départementaux, communes, Ligue contre le cancer, CIRDD Alsace
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre de collectivités et d'établissements impliqués dans une démarche « lieu sans tabac »

### **Objectif 2 – Assurer le respect de la réglementation par les professionnels Débits de boissons, tabac (interdits protecteurs)**

#### **Action 1 – Réaliser des contrôles par les forces de l'ordre permettant de relever les infractions à cette disposition législative**

En raison de leur coût sanitaire, social, économique et sécuritaire, les infractions à cette réglementation ne peuvent pas rester sans réponse. Des contrôles seront en conséquence déployés sur tout le territoire, pour veiller à la bonne application de ces obligations.

<b>Pilote</b>	Préfecture
Actions à mener	Établir un plan de contrôle type mis en œuvre par les forces de l'ordre
Moyens	Contrôles coordonnés sur vente aux mineurs et aux personnes ivres
Acteurs potentiels	Parquets, DIPN (SSP), police municipale, GGD
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre de contrôles effectués, nombre de procès-verbaux établis, nombre de sanctions prises

## Action 2 – Interdits protecteurs

Les interdictions de vente et d'offres de boissons alcoolisées, de tabac, de produits de vapotage et de jeux d'argent et de hasard aux mineurs visent à protéger les enfants et adolescents de l'expérimentation précoce et de la consommation régulière de produits néfastes à leur développement, mais également de risques sanitaires, sociaux ou familiaux ultérieurs, l'intensité et la régularité des consommations étant corrélées à l'âge d'initiation.

<b>Pilote</b>	Préfecture
Actions à mener	Établir des campagnes de sensibilisation aux sujets des interdits protecteurs
Moyens	Sur la base du document élaboré par la MILDECA rappelant les enjeux et la nécessité de faire respecter ces interdits protecteurs, élaborer une sensibilisation aux débits de boissons, magasins, buralistes...
Acteurs potentiels	Parquets, DIPN (SSP), police municipale, UMIH, associations
Échéance	Pluriannuelle
Indicateurs	Nombre de messages diffusés auprès des professionnels

## Objectif 3 – Renforcer la lutte contre les trafics de tabac et de stupéfiants, dont les contrôles aux frontières

### Action 1 – Poursuivre les contrôles et la répression des trafics de tabac et de stupéfiants au travers d'actions coordonnées inter-départementales

La lutte contre les stupéfiants ne sera efficace qu'avec l'aide de dispositifs offensifs, notamment grâce aux contrôles et à la répression des trafics de tabac et de stupéfiants. Les cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants permettent de mieux collecter, recouper et analyser les informations recueillies.<sup>22</sup>

<b>Pilote</b>	DIPN (CROSS) préfecture, Etat major départemental de sécurité
Actions à mener	Poursuivre les opérations de contrôles des trafics de tabac et de stupéfiants
Moyens	Définir des objectifs de démantèlement de réseaux répartis par services opérationnels
Acteurs potentiels	DRDDI, GGD, Parquets
Échéance	En continu
Indicateurs	Nombre de contrôles effectués, nombre de constatations ou nombre de contentieux

<sup>22</sup> <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-dossiers/Plan-national-de-lutte-contre-les-stupefiants>

## **Action 2 – Assurer une veille suite à la légalisation du cannabis dans l'Union européenne, et plus particulièrement en Allemagne et au Luxembourg**

Le Bas-Rhin qui partage une frontière avec l'Allemagne pourrait ainsi être confronté à de nouvelles conséquences sur l'ordre public (hausse des trafics, tourisme du cannabis, délits routiers...).

Une analyse des risques est donc à construire.

<b>Pilote</b>	Préfecture, État major départemental de sécurité
Actions à mener	Créer un observatoire des troubles à l'ordre public liés à la légalisation du cannabis en Allemagne
Moyens	Établir une cartographie des points de deal et des troubles liés avant la légalisation allemande et la mettre à jour à échéance régulière afin de pouvoir établir des comparaisons et déterminer des tendances.
Acteurs potentiels	DIPN (SIPJ-CROSS,CCPD de Kehl), DRDDI
Échéance	Trimestrielle
Indicateurs	Augmentation des troubles à l'ordre public et émergence de nouvelles problématiques

Plan départemental de mobilisation contre les  
conduites addictives dans le Bas-Rhin

2024 - 2027



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Informations sur :

<https://www.drogues.gouv.fr/>

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securites-et-prevention/Drogues-et-conduites-addictives/MILDECA>

